



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Léane Adam, avocate et greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **08 juillet 2025 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2025-20155 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 comme suit :

Permettre une distance entre la maison et le garage isolé de 2,97 mètres au lieu du minimum requis de 3 mètres tel que prescrit au chapitre 5, article 141 du règlement de zonage 3001, le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Jean Blondin arpenteur-géomètre, dossier 4439, minutes 43171 en date du 03 avril 2025.

Identification du site concerné : Matricule : 5565-46-0988
Cadastre : 5 426 279
Adresse : 137, rue des Cuivres

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Me Léane Adam, greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Léane Adam, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 19 juin 2025 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois de juin deux mille vingt-cinq.

Me Léane Adam, greffière
greffe@st-colomban.qc.ca